



ESPEREM

Henri Rollet Arfog-Lafayette

Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 83 RUE DE SEVRES - 75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



P C A Conseils

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue Laugier - 75017 PARIS - Téléphone : 01 42 27 87 70 – E.mail : pca@pca-conseils.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale en date du 29 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPEREM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, faisant apparaître un total de bilan de **20 837 933 €** et un résultat déficitaire de **- 1 844 599 €** sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- Le point « IV-1- PRINCIPES COMPTABLES - Changements comptables » de l'Annexe qui expose les incidences sur les comptes annuels de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.
- Les résultats des activités conventionnées ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de tarification,
- Les résultats des activités non conventionnées sont approuvés et affectés par l'Assemblée Générale de l'association sur proposition du Conseil d'Administration.

Par ailleurs je vous précise que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs de vos établissements présentés aux autorités de tarification et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chacun de ces établissements.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment sur les points suivants :

- La note III de l'annexe des comptes annuels présente les « Faits significatifs » de l'exercice 2024,
- Les notes V-4-H et « Provision pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels commentent les mouvements relatifs aux provisions et aux dépréciations de l'exercice 2024,
- Comme mentionné dans la 2ème partie du présent rapport, il a été fait application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre entité, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite et notamment sur les nouvelles informations figurant dans l'annexe et sur leur format,
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduit à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités de tarification assurant le financement des établissements : nous avons obtenu les éléments justifiant la manière dont ont été

comptabilisés l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des dites autorités au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels des établissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par le Trésorier au nom du Conseil et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 juin 2026.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

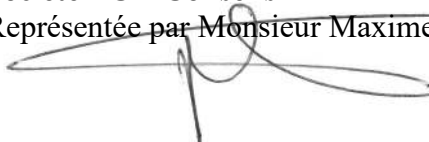
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
Société PCA Conseils
Représentée par Monsieur Maxime OUANHON



COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I	540 670	540 670		
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	196 479	195 038	1 440	3 083
Autres immobilisations incorporelles	74 882	11 810	63 072	
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	358 758	34 796	323 962	327 185
Constructions	22 735 343	14 894 398	7 840 945	8 616 891
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 034 459	945 882	88 577	97 203
Autres immobilisations corporelles	6 499 746	5 415 995	1 083 752	1 317 426
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	228 040		228 040	109 068
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	182 065		182 065	174 303
Prêts	73 510		73 510	73 510
Autres immobilisations financières	382 678	12 395	370 283	382 463
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	31 765 961	21 510 314	10 255 647	11 101 133
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	684 704	113 434	571 269	250 242
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 357 369		3 357 369	4 091 278
Charges constatées d'avance	151 796		151 796	75 487
Valeurs mobilières de placement	40 757		40 757	75 558
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 461 096		6 461 096	14 830 660
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	10 695 721	113 434	10 582 286	19 323 225
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	43 002 351	22 164 419	20 837 933	30 424 358

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 179 964	3 179 964
Fonds propres complémentaires	554 841	554 841
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 794 738	
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 194 769	1 294 769
Autres réserves		3 756 486
Report à nouveau	-1 387 462	940 008
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 709 668	- 1 261 425
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 844 599	-2 289 217
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-818 463	-1 421 928
Situation nette	4 297 483	6 142 082
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	771 035	1 010 149
Provisions réglementées	112 710	112 710
TOTAL DES FONDS PROPRES I	5 181 228	7 264 941
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 534 518	2 134 518
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	2 534 518	2 134 518
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	418 222	418 112
Provisions pour charges	596 750	558 657
TOTAL DES PROVISIONS IV	1 014 972	976 769
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 237 172	13 014 007
Emprunts et dettes financières diverses	255 636	273 141
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 661 334	2 224 367
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 852 225	3 437 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		86 553
Autres dettes	905 207	595 397
Produits constatés d'avance	195 640	416 946
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	12 107 214	20 048 129
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	20 837 933	30 424 358

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte de résultat

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	9 060	516
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		40
-dont ventes de dons en nature		
-dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	3 910 612	1 344 091
-dont parrainages		
-dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales	213 982	219 289
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	21 365 490	21 155 025
-dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	21 365 490	21 155 025
Subventions d'exploitation	8 890 908	10 707 365
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		8 146
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	924 242	909 123
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 080	
Utilisations des fonds dédiés		22 167
Autres produits	810 590	3 240 064
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	35 920 982	37 386 538
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	30 708	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	14 046 132	14 992 667
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 644 130	1 720 336
Salaires	12 893 367	13 911 208
Cotisations sociales	6 280 723	6 394 237
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 334 892	1 607 145
Dotations aux provisions	576 950	503 859
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	400 000	250 000
Autres charges	467 036	258 708
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	37 673 937	39 638 160
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 752 955	-2 251 622
Produits financiers		
Produits financiers de participation		196
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	105 280	
Autres intérêts et produits assimilés		178 290
Reprises sur dépréciations et provisions	7 703	
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	112 983	178 486

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	180 378	191 310
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		20
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	180 378	191 330
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-67 395	-12 844
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-1 820 350	-2 264 466
Produits exceptionnels V		277 628
Charges exceptionnelles VI		259 560
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		18 068
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	24 249	42 819
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	36 033 965	37 842 651
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	37 878 564	40 131 868
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 844 599	-2 289 217
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-818 463	-1 421 928

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	14 654	60 448
Prestations en nature		
Bénévolat	12 397	50 424
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	27 051	110 872
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	14 654	60 448
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	12 397	50 424
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	27 051	110 872

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

ASSOCIATION ESPEREM

83 rue de Sèvres - 75006 PARIS

ANNEXE

I- PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	20 837 933 €
- Total du compte de résultat (produits)	36 033 965 €
- Total du compte de résultat (charges)	37 878 564 €
- Résultat de l'exercice (Déficit)	- 1 844 599 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté par le Conseil d'Administration de l'association ESPEREM en date du 03 juin 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

II- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

II-1- PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ESPEREM est une association de prévention, de compensation des risques sociaux et de solidarité. Elle est destinée à venir en aide à des enfants, à des adolescents, à des adultes et très largement à des familles en situation difficile, notamment à des femmes, avec ou sans enfants, en situation morale et sociale précaire ou victimes de violences.

Toutes ces personnes nécessitent un accueil, un soutien et un accompagnement qualifiés que l'association leur apporte en vue de leur accession à un mode d'existence autonome ainsi qu'en vue du développement de leur potentiel et de leurs compétences.

II-2- FAITS SIGNIFICATIFS

1) Migration informatique CEGI vers une nouvelle base

Les nouvelles bases informatiques de notre ERP de gestion CEGI sont opérationnelles à partir du 01 01 25 pour les aspects paie, comptabilité et planning. Le montant total immobilisé se chiffre à 70 080 euros comptabilisé au siège pour une durée de 10 ans. Cette nouvelle base permet de fiabiliser les données sociales s'agissant de la paie et de conformer la comptabilité au plan comptable M22BIS. Par ailleurs, la nomenclature analytique est également ajustée permettant de générer des états statistiques conformes aux exigences des autorités de tarification et de renforcer les aspects de contrôle en interne à ESPEREM notamment lors des revues mensuelles budgétaires.

2) Fonds dédiés CHRS

Compte tenu des perspectives et des besoins d'investissements du CHRS, les comptes 2025 du CHRS et donc de notre association, enregistrent une dotation supplémentaire de 400 k€ du fond dédié existant (250 k€ en 2024). Cela pour faire face aux investissements nécessaires du CHRS, notamment ceux relatifs aux mises aux normes de sécurité et d'accessibilité, à l'isolation et aux aménagements des locaux et des appartements. Nous privilégierons les sites dont ESPEREM est propriétaire ou détient des droits réels : Baudricourt, Lafayette... Au 31 12 25, ce fond dédié se chiffre à 1 890 k€.

3) Facturation des loyers des appartements du CHRS à la DRIHL

A l'instar de 2024, nous avons intégré dans les comptes 2025 du CHRS les loyers des 9 appartements dont ESPEREM est propriétaire pour un montant de 97 k€. L'estimation des valeurs locatives a été réalisée via le site immobilier « Meilleurs agents ». Ce montant venant en augmentation des produits d'exploitation du GEP. Pas d'impact sur le résultat consolidé d'ESPEREM.

4) Pension de famille Jacquemont

Pour rappel, la remise des clefs par notre bailleur social SEQENS a été réalisée le 10 décembre 2024. La pension de famille JACQUEMONT avec ses 29 logements et 32 places est située 6 rue Jacquemont 75017 Paris. Le résultat comptable affiché pour 2025 en année pleine se chiffre à 83 k€.

Le public accueilli doit répondre aux critères suivants :

- Faible niveau de revenus
- Être dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde (impossibilité d'intégrer un logement ordinaire)
- Avoir fréquenté de façon répétitive des structures d'hébergement provisoire

Les redevances (sans APL) appliquées sont les suivantes :

- T1bis : 654.04 euros
- T1 supérieurs à 22 m² : 596.36 euros

L'organigramme est le suivant :

- 1 chef de service à temps partiel
- 1 travailleur social à temps plein
- 1 chargée de vie résidentielle à temps plein
- 1 chargé de gestion locative à temps partiel

5) AVDL 94

Ouverture du dispositif AVDL dans le département 94 à partir de février 2024.

En complément du dispositif AVDL déjà en place à PARIS, ESPEREM a signé une convention sur 24 mois renouvelable sur le département 94 avec comme objet des actions à mener à destination des ménages dont le relogement est devenu prioritaire et urgent au titre du Droit au Logement Opposable et également à destination des familles éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent.

En termes de personnel, 4 travailleurs sociaux ont été recrutés gérant une file active de 25 à 30 mesures sur l'ensemble de la convention. S'agissant du financement, ESPEREM percevra une subvention annuelle à hauteur de 312 000 euros (77 000 euros par travailleur social).

L'année pleine 2025 génère un résultat excédentaire à hauteur de 39 k€.

6) Fonds propres ESPEREM

Après le CHRS et le centre de formation en 2024, les travaux d'ajustement des fonds propres ESPEREM se poursuivent en 2025 avec le dispositif H ROLLET. Une circularisation est effectuée en lien avec le CD92. En 2026, ce cycle se poursuivra avec la ville de paris s'agissant du dispositif LE CLAIR MATIN.

7) Centre de formation

Le centre de formation reste toujours en vente depuis mai 2025. ESPEREM a signé des mandats simples avec les 3 agences ci-dessous avec un prix de vente évalué à 7 800 000 euros :

- Groupe BPCE (banque populaire caisse d'Epargne)
- Alex Bolton
- IMPROVE

A ce jour les acquéreurs potentiels sont les suivants :

- Université St PIE X (3 visites effectuées)
- AFG Autisme

8) SOLIBAIL

Lors des discussions annuelles 2025 avec la DRIHL sur le dispositif Solibail, le financeur nous a informé d'une décision unilatérale de sa part d'une reprise de subvention des années antérieures à hauteur de 212 096 €. Cette somme a été comptabilisée en charge exceptionnelle sur l'exercice.

III- EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le jardin solidaire du 12^e a été rendu à la ville de Paris en janvier 2026, une autre association a repris sa gestion à la suite d'Esperem.

IV- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IV-1- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Changements comptables

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel :
 - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
 - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Les impacts sur les changements de comptabilisation et de présentation des comptes en 2025 sont les suivants :

Avant Règlement ANC 2023-03			Après Règlement ANC 2023-03		
Comptes	Libelles	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Comptes	Libelles	Concours publics (Exploitation)
777000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	239 114 €	747000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	239 114 €
Comptes	Libelles	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Comptes	Libelles	Produits des cessions d'immobilisations in corporelles et corporelles (Exploitation)
775000	Produits des cessions d'éléments d'actifs immobilisés	10 080 €	75700	Produits des cessions d'immobilisations	10 080 €
Comptes	Libelles	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Comptes	Libelles	Aides financières (Exploitation)
675000	Valeurs comptables des éléments d'actif immobilisés cédés	0 €	75700	Valeurs comptables des immobilisés cédés	0 €

IV-2- DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Néant.

IV-3- PRINCIPALES METHODES UTILISEES

IV-3-A- AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

- Un CHRS de 444 places (en regroupé et en appartements dans le 75 et 94).
- Un Accompagnement dans et vers le logement (AVDL).
- Un accompagnement social lié au logement (ASLL)
- Une intermédiation locative (Solibail).
- Trois résidences sociales et deux pensions de familles.
- Un service d'accueil de jour pour femmes de victimes de violence.
- Un service AFVV (accompagnement de femmes victimes de violences).
- Un foyer de jeunes travailleurs dans le 92.
- Des internats pour mineurs dans le 92 et le 75.
- Deux services d'accueil d'urgence de mineurs dans le 92.
- Des services d'accompagnement à domicile pour les mineurs dans le 92.
- Quatre crèches.
- Une médiation familiale.

- Un centre de formation.
- Deux jardins collectifs, solidaires et partagés.
- Un service d'insertion (RSA).
- Une activité propre.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, les résultats des établissements ne sont pas fongibles.

IV-3-B- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Application de la méthode des composants :

Une première application des nouveaux règlements comptables a été réalisée en 2005, sur la création d'un bureau au centre Baudricourt. Cela a conduit à revoir la durée d'amortissement de cette immobilisation après avoir décomposé la valeur de chaque ensemble.

En revanche, les règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation n'avaient pas entraîné de modifications dans le calcul des amortissements sur les appartements dont Ex-Arfog-Lafayette est propriétaire, ni sur les bâtiments construits sur sol d'autrui, ces éléments n'étant pas décomposables.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Immobilisations incorporelles 1 à 10 ans
- Ensemble immobilier : 10 à 50 ans
- Agencements et aménagements constructions 4 à 25 ans
- Matériels et équipements 5 à 15 ans
- Installations générales 5 à 20 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les nouveaux ensembles immobiliers acquis depuis le 1er janvier 2009 concernant Ex-Arfog-Lafayette sont amortis sur 30 ans, et non plus 20 ans, et ce, pour se rapprocher de la réalité économique. Il s'agit d'un changement d'estimation comptable prospectif. Les durées d'amortissements des ensembles immobiliers acquis avant le 1er janvier 2009 restent inchangées.

IV-3-C- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IV-3-D- CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

IV -3-E VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT :

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. La plus-value latente qui résulte de la différence entre le cours de bourse au 31/12/2025 et la valeur d'acquisition des titres est non significative à la clôture de l'exercice.

IV-3-F- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Des financements privés ou publics ont été reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements.

IV-3-G- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Des financements publics reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements sont comptabilisés en subventions d'investissement.

Ces subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

IV-3-H- PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- La provision est calculée pour tous les salariés au 31/12/2025.
- Age de départ prévu : 64 ans
Pour les salariés de + 64 ans, l'âge de départ retenu est l'âge au 31-12-2025+ 1 an
- Taux de rotation des salariés : 12% pour les cadres et 15% les non-cadres
Pour les salariés de + 55ans, le taux de rotation retenu est de 2%
- Taux de progression des salaires : 2% pour les cadres et 1,5% pour les non-cadres
- Taux de charges sociales et fiscales : 60% pour les cadres et 40% les non-cadres
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de mortalité utilisé : table réglementaire INSEE 2018-2020
- Convention collective : CCN 1966
- La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

Le montant de la provision au 31/12/2025 est de 449 150 €.

Litiges prud'homaux :

Le montant de la provision pour litiges salariés à fin 2024 est de 276 804 euros, ils concernent 15 salariés.

IV-3-I- PROVISIONS REGLEMENTEES

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur ESMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification a une incidence sur la présentation du bilan passif et du compte de résultat et non sur le montant du résultat de l'exercice.

IV-3-J- EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné en page 33.

IV-3-K - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER ET AUTRES DROITS ACQUIS :

La dette provisionnée pour congés à payer, le solde des jours RTT restant à prendre par les salariés au 31/12/2025 sont comprises dans les dettes fiscales et sociales.

Le total de la dette au 31/12/2025 s'élève à 1.207 K€.

IV-3-L- COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Compte épargne temps (CET) est géré par Malakoff Médéric

En fin d'exercice, la dette relative au CET est comptabilisée en charge à payer (dette provisionnée pour CET).

La dette provisionnée pour CET est réévaluée à chaque fin d'exercice en fonction de l'évolution des salaires.

Au 31/12/2025, le solde total de la dette provisionnée pour CET est de 210 K€.

En contrepartie, l'association a ouvert un compte titres constitué de parts de fonds communs de placement (FCP) auprès du Crédit Agricole qui sont comptabilisées en titres immobilisés.

Au 31/12/2025, le solde total des parts de FCP est de 161 717 €.

Les parts de FCP sont évaluées à leur valeur historique. Au 31/12/2025, la plus-value latente qui résulte de la différence entre le cours de bourse et la valeur historique des titres est de 344 €.

IV-4-M- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature étaient valorisées, mais non comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Elles ont été valorisées et comptabilisées en 2025.

- Le montant de la valorisation du bénévolat est estimé à 12.396,54 €. Le détail de la valorisation figure dans le tableau ci-dessous.

Département	Nombre de bénévoles	Nbre heures total sur 2025	Valorisation de l'heure	Valorisation du bénévolat
DHLI	9	466	13,82	6 440,12
DHRPJ	3	431	13,82	5 957,71
Total	12	897		12 396,54

- La méthode de valorisation est basée en fonction d'un taux horaire brut et d'un taux de charge définis selon le niveau de catégorisation du bénévole. Le taux horaire est le SMIC horaire multiplié par un coefficient.

		SMIC Horaire 2024	Valorisation hors charges	Taux de charges	Valorisation de l'heure avec charges sociales
Bénévoles niveau 1	1*le SMIC	12,02	12,02	15%	13,82
Bénévoles niveau 2	2*le SMIC	12,02	24,04	40%	33,66
Bénévoles niveau 3	3*le SMIC	12,02	33,06	50%	54,09

- Le montant des dons en nature reçus par l'association est évalué à 14 653,69 € et détaillé dans le tableau ci-dessous :

DATE	PRODUITS	DONATEUR	DEPT	QTE	P. U	VALORI SATION
Déc-25	Fournitures Hygiène	Agence don en nature	Siege	100	31,80	3 180,00
Juil-25	Fournitures Hygiène	Dons solidaires	DHRPJ	1 176	4,62	5 431,92
Nov-25	Fournitures Hygiène	Dons solidaires	Lafayette	60	39,90	2 394,00
2025	Prestations d'avocats	AADH	DHRPJ	31,90	114,35	3 647,77
TOTAL						14 653,69

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	196 049			196 479
Autres immobilisations incorporelles		74 882		74 882
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 049	74 882		271 361
Immobilisations corporelles				
Terrains	358 758			358 758
Constructions	22 659 787	79 662	4 106	22 735 343
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 001 636	36 384	3 561	1 034 459
Autres immobilisations corporelles	6 345 982	166 776	13 012	6 499 746
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	109 068	228 040	109 068	228 040
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 475 231	510 862	129 747	30 856 347
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	182 006	59		182 065
Prêts	73 510			73 510
Autres immobilisations financières	394 858		12 180	382 678
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	650 374	59	12 180	638 253
TOTAL GÉNÉRAL	31 321 654	585 803	141 927	31 765 961

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	74 882			74 882		
Total immobilisations corporelles	510 862			510 862		
Total immobilisations financières	59			59		
TOTAL GÉNÉRAL	585 803			585 803		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	129 747			129 747		
Total immobilisations financières	12 180			12 180		
TOTAL GÉNÉRAL	141 927			141 927		

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	192 965	10 175	8 102	195 038
Autres immobilisations incorporelles		11 810		11 810
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	192 965	21 985	8 102	206 848
Immobilisations corporelles				
Terrains	31 573	3 224		34 796
Constructions	14 042 896	855 607	4 106	14 894 398
Installations techniques, matériel et outillages industriels	904 433	45 010	3 561	945 882
Autres immobilisations corporelles	5 028 556	394 338	6 899	5 415 995
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 007 458	1 298 179	14 566	21 291 071
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	20 200 423	1 320 164	22 668	21 497 919

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	21 985				
Immobilisations corporelles	1 298 179				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	1 320 164				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	8 102			
Immobilisations corporelles	14 566			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	22 668			

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	73 510		73 510
Autres immobilisations financières	382 678		382 678
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	684 704	684 704	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	47 427	47 427	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	278	278	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	3 290 330	3 290 330	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	19 333	19 333	
Charges constatées d'avance	151 796	151 796	
TOTAL	4 650 056	4 193 868	456 188
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	6 237 172	390 858	1 640 751	4 205 563
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	255 636	255 636		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 661 334	1 661 334		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 038 230	1 038 230		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 445 755	1 445 755		
Impôts sur les bénéfices	24 249	24 249		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	343 990	343 990		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	905 207	905 207		
Produits constatés d'avance	195 640	195 640		
TOTAL	12 107 214	6 260 900	1 640 751	4 205 563
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	422 032			

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Reclassements	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, droits et va leurs similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS					
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS					
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	7 703 12 395		7 703		12 395
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	20 098		7 703		12 395
Actif circulant Stocks et en-cours Créances clients Autres dépréciations	496 426	14 728	385 495	-12 224	113 434
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	496 426	14 728	385 495	12 224	113 434
TOTAL GÉNÉRAL	516 523	14 728	393 498	12 224	125 829

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES						
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	3 734 806					3 734 806
Statutaires	3 179 964					3 179 964
Complémentaires	554 841					554 841
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise						
Statutaires						
Complémentaires						
Ecarts de réévaluation						
Réserves	3 756 486			100 000	138 252	3 794 738
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	3 756 486			100 000	138 252	3 794 738
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>1 294 769</i>			<i>100 000</i>	<i>138 252</i>	<i>1 333 021</i>
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	<i>213 642</i>					<i>213 642</i>
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>	<i>647 453</i>					<i>647 453</i>
<i>Réserves de compensation des déficits</i>	<i>372 012</i>			<i>100 000</i>	<i>138 252</i>	<i>410 264</i>
<i>Réserves de compens des charges d'amort</i>	<i>61 662</i>					<i>61 662</i>
Autres						
Report à nouveau	940 009	-2 289 217	1 281 644	1 181 644	-138 252	-1 387 761
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 261 425</i>	<i>-1 421 928</i>	<i>1 155 330</i>	<i>1 181 644</i>	<i>-138 252</i>	<i>-2 847 920</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 289 217	2 289 217	-1 844 599			-1 844 599
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 421 928</i>	<i>1 421 928</i>	<i>-818 463</i>			<i>-818 463</i>
Autres fonds propres/fonds associatifs						
Avances conditionnées						
Autres : à préciser						
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Apports						
Legs et donations						
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée						
SITUATION NETTE (I)	6 142 083		-562 955	1 281 644		4 297 484
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	1 010 149		-239 114			771 035
Provisions réglementées	112 710					112 710
TOTAL (II)	1 122 859		-239 114	18 111	-235 476	883 745
TOTAL (I+II)	7 264 942		-802 069	1 281 644	-235 476	5 181 229

Tableau de variation des reports à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant à la clôture de l'exercice
Report à nouveau des activités sous gestion libre	2 201 434	-867 289	126 315			1 460 459
Report à nouveau gestion libre	2 201 434	-867 289	126 315			1 460 459
Dépenses refusées						
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 261 425	-1 421 928	1 155 330	1 181 644	-138 252	-2 847 920
Report à nouveau	93 245	-1 421 928	965 900	1 085 544	-138 252	-1 586 579
Charges rejetées	-702 386		115 751	38 404		-625 040
Charges dont la prise en compte est différée	-652 284		73 679	57 696		-636 300
TOTAL	940 009	-2 289 217	1 281 644	1 181 644	-138 252	-1 387 461

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant à la fin de l'exercice
Montant initial	3 179 916		286 972	524 740	3 417 684
Quotes-parts virées au résultat	-2 169 766	-239 114	-286 972	-524 740	-2 646 649

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (affectation de résultat)	Montant à la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	437 276					437 276	384 321
PROV REGLEMENTEE P/ RENOUVLT IMPOS	42 000					42 000	42 000
RESERVE PROV REGL IMMO 2012 PLEIADE	26 545					26 545	26 545
RESERVE PROV REGL IMMO 2013 PLEIADE	26 768					26 768	26 768
PROV REGL IMMO PLEIADES UTILISEE	52 955					52 955	
PROV REGL IMMO METEORES UTILISEE	-14 332				14 332		
RESERVE PROV REGL IMMO 2012 METEORE	410					410	410
RESERVE PROV REGL IMMO 2014 METEORE	50 000				-14 332	35 668	35 668
FDS DED PROV TRAVAUX 2019 HR DHRPJ	228 781					228 781	228 781
FDS DED PROV TRAV ANT 2014 ROUSSIN	24 149					24 149	24 149
Contributions financières d'autres organismes	1 620 018	400 000				2 020 018	1 620 018
FONDS DEDIES DEVELOP ET PROJETS INNOVANTS - CENTRE DE FORMATION	10 018					10 018	10 018
FONDS DEDIES INVESTISSEMENTS CHRS	1 490 000	400 000				1 890 000	1 490 000
FONDS DEDIES ARCHI INFO ET TELCO	120 000					120 000	120 000
Ressources liées à la générosité du public	77 225					77 225	77 225
Dons manuels (à préciser)							
Dons affectés							
Legs et donations	77 225					77 225	77 225
Total	2 134 519	400 000				2 534 519	2 081 564

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées	112 710				112 710
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	112 710				112 710
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	184 003	157 087	64 286		276 804
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	234 109	48 899	141 590		141 418
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	418 112	205 986	205 876		418 222
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	460 256	321 763	332 870		449 150
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions	98 400	49 200			147 600
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	558 657	370 963	332 870		596 750
TOTAL DES PROVISIONS	1 089 479	576 949	538 746		1 127 682

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		139
Prêts		
Autres immobilisations financières	139	
Créances clients et comptes rattachés	5 333	27 559
Autres créances	19 333	8 325
Valeurs mobilières de placement	40 754	75 555
Disponibilités		
TOTAL	65 559	111 578

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		139.06
2768000000 INTERETS COURUS SUR TITRES		139.06
Prêts		
Autres immobilisations financières	139.06	
2768800000 Intérêts courus	139.06	
Créances clients et comptes rattachés	5 332.90	27 558.81
4181000000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 332.90	
4181100000 USAG FACTURES A ETABLIR AUXILIARISE		27 558.81
Autres créances	19 333.05	8 325.06
4098000000 RRR A OBTENIR AVOIR A RECEVOIR	19 333.05	
4098100000 AVOIRS ET REMBT A RECEVOIR FOURNISS		8 325.06
Valeurs mobilières de placement	40 753.71	75 555.09
5088000000 INTERETS A RECEVOIR	40 753.71	75 555.09
Disponibilités		
TOTAL	65 558.72	111 578.02

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3 304	3 450
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 280	705 157
Dettes fiscales et sociales	1 591 635	2 132 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 594	
TOTAL	1 938 812	2 966 504

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
1648201500 EMPRUNT BNP 2015 (H ROLLET)		
1648202300 EMMPRUNT CREDIT COOP 2023		
Emprunts et dettes financières diverses	3 303.54	3 450.35
1688400000 INT COURUS NON ECHU	3 303.54	3 450.35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 279.86	705 157.17
4081000000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	299 279.86	143 981.81
4081100000 FOURNISSEURS FNP PAR TIERS		561 175.36
Dettes fiscales et sociales	1 591 634.55	2 132 394.68
4282000000 DETTES PROVISIONS CP	765 030.92	919 443.36
4286000000 PROVISIONS SUR SALAIRES		188 647.00
4286200000 PROVISION CET	209 775.20	253 475.86
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	353 877.92	373 845.67
4382010900 IJ Net (SALAIRES)		74 996.47
4386000000 PROVISIONS SUR CHARG SALAIRES		90 835.00
4386100000 UNIFAF		105 687.87
4386200000 ASTRIA		60 869.12
4386300000 COT. ADULTES HANDICAPES	94 264.56	20 000.00
4387000000 Produits à recevoir	20 775.00	
4387100000 IJSS	59 779.39	
4480000000 ETAT CHARGES A PAYER		44 594.33
4481100000 Charges fiscales sur CP	88 131.56	106 471,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 594.33	
4686000000 CHARGES A PAYER	44 594.33	19 030
TOTAL	1 938 812.28	2 966 503,74

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	195 640	416 946
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		195 640	416 946

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	151 796	75 487
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		151 796	75 487

Tableau explicatif des résultats sous contrôle des tiers financeurs

NATURE DU RESULTAT	RESULTATS COMPTABLES	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS EFFECTIFS	DEP. NON OPP AUX FINANCEURS		RESULTATS ADMINISTRATIFS
				Provision congés payés	Autres dépenses non opp aux tiers financeurs	
Résultats comptables soumis à l'approbation de l'autorité de tarification	-818 463	-222 768	-1 041 231	-67 377		-1 108 608
- Dispositifs Henri Rollet	-495 711		-495 711			-495 711
- Centre d'hébergement	44 591		44 591	-24 331		20 260
- Foyer Clair Matin	-300 083	-222 768	-522 851	-43 046		-565 897
- Siège	-67 260		-67 260			-67 260
Résultats des activités contrôlées (subventions)	97 240		97 240			97 240
- Accueil de jour	22 933		22 933			22 933
- Crèches	-209 475		-209 475			-209 475
- Intermédiation locative (SOLIBAIL)	17 717		17 717			17 717
- Accompagnement dans et vers le logement (AVDL)	13 440		13 440			13 440
- Résidences sociales	-23 702		-23 702			-23 702
- Accompagnement social lié au logement (ASLL)	11 190		11 190			11 190
- Pensions de famille	105 946		105 946			105 946
- Foyer jeune travailleur	101 864		101 864			101 864
- RSA	98 630		98 630			98 630
- Jardins	-31 649		-31 649			-31 649
- Médiation	-9 653		-9 653			-9 653
Total des résultats des activités de la gestion contrôlée (A)	-721 224	-222 768	-943 992	-67 377		-1 011 369
Résultat des activités en gestion libre (B)	-1 123 376		-1 123 376			-1 123 376
- Gestion associative	420 158		420 158			420 158
- Centre de formation	-1 550 902		-1 550 902			-1 550 902
- Accompagnement des femmes victimes de violence	7 369		7 369			7 369
Total général (A) + (B)	-1 844 599	-222 768	-2 067 367	-67 377		-2 134 744

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		6 653 861	14 711 629			21 365 490
Subventions d'exploitation		5 415 362	972 574	1 745 655	518 203	8 651 794
Subventions d'investissement		165 290	30 717	43 108		239 115
TOTAL		12 234 513	15 714 920	1 788 763	518 203	30 256 399

Détermination du résultat effectif global de l'entité

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2025	Exercice 2024
RESULTAT COMPTABLE	-1 844 599	-2 289 217
Reprise de résultats antérieurs	-222 768	51 789
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-2 067 367	- 2 237 428
Dont résultat effectif des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée	-1 041 231	- 1 370 139
Dont résultat effectif des activités sociales et médico-sociale sous gestion propre	-1 026 136	- 867 289

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Honoraires du commissaire aux comptes	38 390	
TOTAL	38 390	

Activités, Effectif, Rémunérations des dirigeants

Activité				
	CHRS	Clair Matin	HENRI ROLLET	Total
Capacité installée	171 915	29 930	82 855	284 700
Nombre de journées constatées	167 685	24 825	69 512	262 022
Taux d'occupation	97,54%	82,94%	83,90%	92,03%

Effectif

Les effectifs au 31-12-2025 sont les suivants :

	ETP	Présents au 31/12/2025
Département Hébergement et Logement	112,59	113
Département Protection de la jeunesse	250,85	252
Département Formation et insertion socio-professionnelle	11,30	0
Siège	12,14	12
TOTAL	386,88	377

Rémunérations des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif la rémunération totale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 233 492,75 €.

Engagements financiers & dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en €
a) Intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	1 367 074
Dont part à moins d'un an	170 479
Dont part à plus d'un an et moins de 5 ans	574 654
Dont part à plus de cinq ans	621 941
b) Indemnité de fin de carrière (voir page 15)	449 150
c) Engagement de crédit-bail (redevances restant à payer)	Néant
- crédit-bail mobilier	
- crédit-bail immobilier	
d) Cautions données	Néant
Engagements reçus	
a) Dons et legs	
b) Emprunt de 1 200 000 €, avec période de tirage de 2 ans et période d'amortissement de 15 ans (hors période de tirage)	
c) Convention d'un bail à construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs avec la société SEQUENS SOLIDARITES, gestionnaire du futur établissement pour une durée minimum de 52 ans à compter de la remise des clés.	
Engagements réciproques	Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles dans la limite du capital restant dû

Dettes garantie	Nature de la garantie	Montant en €	Année de fin
Emprunt de 329 K€	Hypothèque	329 000	2026
Emprunt de 384 K€	Hypothèque	384 000	2041
Emprunt de 2.393 K€	Hypothèque	2 393 000	2039
Emprunt de 3.775 K€	Hypothèque	3 600 000	2042
Emprunt de 1.200 K€	Hypothèque	1 200 000	2033